



Sorl'Info

Bulletin municipal
de Saint-Sorlin de Morestel
Mai 2023

Chères Saint-Sorlinoises, chers Saint-Sorlinois,

Nous voilà de nouveau dans le mois de l'adage « *en mai fais ce qu'il te plait !* ». Un peu de chaleur nous fait profiter de nos jardins, que cela fait du bien !

Pour que cela reste un plaisir de saluer nos voisins par dessus la haie, *faisons ce qu'il nous plait* dans la mesure du confort de ceux qui nous entourent... et modérons nos ardeurs de jardinage aux heures autorisées !

Anticipons les chaleurs de l'été , *faisons ce qu'il nous plait* en pensant à notre environnement : soyons économes en eau, prudents concernant le feu, attentifs à mettre nos déchets dans les poubelles.

Vous connaissez les adages, vous connaissez les refrains...

Que les nombreux jours fériés de mai soient propices à la détente en famille ou entre amis. Voici quelques brins de muguet pour vous souhaiter bonheur, selon la coutume et vous redire notre dévouement au service de la commune.

Bonne lecture !

Nicole Genin





Commémoration du 78e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945.

Nous invitons toute la population,
 devant le monument aux morts le **lundi 8 mai 2023 à 10h45**
 en compagnie des pompiers de Dolomieu
 et de notre porte drapeau Denis Reynaud (représentant FNACCA de notre commune).
 La cérémonie sera assurée par nos musiciens locaux.
 À l'issue de la cérémonie, nous partagerons le verre de l'amitié.
 Nous aurons beaucoup de plaisir à vous retrouver, grands et petits,
 à cette occasion !

La commission "Nature Biodiversité et environnement"
 de notre commune organise **le samedi 3 juin 2023, 2**
animations sur le thème de la nature :

- À 10h "balade nature" par le chemin de Vourouilles accompagnée et commentée par une animatrice (ABC Atlas Biodiversité Communale) des Balcons du Dauphiné : Découverte et sensibilisation à la biodiversité sur notre commune.
- À 14h30 Visite de notre ENS du Petit Valency animée par Lo Parvi.

Nous vous attendons nombreux bien chaussés, place de la mairie. !

Malheureusement nos chemins ne sont pas adaptés pour les personnes ayant des difficultés de mobilité et aux poussettes.

Le programme complet sera diffusé sur le site Internet de la commune, Panneau Pocket et Facebook de Saint Sorlin en Fête. Un affichage sera fait également sous le préau de la mairie.



Le prochain Café des Parents se tiendra le **jeudi 8 juin à partir de 17h** dans la salle de motricité de l'école de St Sorlin de Morestel. Judith Bruckner du centre social de Morestel sera également présente pour aborder les thèmes suivants : internet, les réseaux sociaux, les portables, les jeux vidéos, la TV...

Les sujets évoqués concerneront plus les enfants à partir de 8-10 ans mais vous pourrez néanmoins y participer car tôt ou tard vous serez confrontés à ces problématiques si vous n'avez pas déjà un ado ou pré-ado à la maison...

Céline Gaillard
Directrice de l'Ecole Maryse Budin

Réflex, l'équipe au service des jeunes (de 16 à 29 ans).

Pour trouver les lieux, dates et horaires où retrouver l'équipe :

https://linktr.ee/ReFLEX_Equipe_Jeunes (Rubrique : où trouver l'équipe RÉFLEX ?)



**Notre commune accueille, de nouveau, l'équipe RÉFLEX pour une escale.
L'équipe à bord du camion réalisera
Un accueil à Saint-Sorlin de Morestel**

**Le 12 mai 14h à 16h30
avec une conseillère d'insertion professionnelle**

**Accueil sans RDV
des jeunes de 16 à 29 ans avec ou sans les parents
Sur la place de la mairie
GRATUIT**

Alpes Isère Tour - 32ème édition
la course se déroulera du 24 au 28 mai 2023

Le MERCREDI 24 MAI 2023
Entre 15h30 et 15h50

Les sportifs passeront sur notre commune,
ils pédaleront dans le sens Dolomieu/Vézeronce
sur la D16B et la D16.



Article suivi 3/3 - Élagage des haies privées touchant la ligne téléphonique : à la charge des propriétaires.

Le contenu du projet de loi relative à l'entretien et au renouvellement du réseau des lignes téléphoniques a finalement intégré la loi pour la République numérique le 7 octobre 2016, laquelle a rétabli la servitude d'élagage.

Le propriétaire d'un terrain **doit assurer** le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage des arbres lorsque cela est nécessaire afin de prévenir l'endommagement des équipements du réseau téléphonique et l'interruption du service.

En cas de défaillance, ces opérations sont accomplies par des élagueurs envoyés par Orange **aux frais du propriétaire**.

Pour la sécurité de tous et pour éviter les coupures ... agissons !

Il est possible de profiter du passage de l'élagueur de la commune prévu à l'automne, à vos frais bien entendu. Pour ce faire, vous pouvez vous inscrire dès à présent auprès de la mairie.

Article suivi 3/4 - Législation concernant les urnes funéraires

- 1) Les familles peuvent déposer l'urne dans un columbarium ou dans un caveau (art. L 222-18-2). Comme pour le placement dans une sépulture, le dépôt de l'urne dans une case de columbarium ou dans un caveau est subordonné à l'autorisation du maire de la commune où se déroule l'opération (art. R2213-39).



Les opérations de dépôt d'urnes dans le site cinéraire seront mentionnées dans un registre des urnes du site cinéraire.

- 2) Dépôt et scellement de l'urne sur un monument funéraire. Depuis le décret n° 98-635 du 20 juillet 1998, la faculté est encore offerte aux familles de sceller une urne cinéraire sur un monument funéraire à l'intérieur du cimetière, confirmée par la loi de 2008 (art. L 2223-18-2). Tout comme le placement dans la sépulture, le scellement sur un monument funéraire est subordonné à l'autorisation du maire de la commune où se déroule l'opération (art. R2213-39).

Le scellement sur un monument funéraire ne peut être réalisé que par un opérateur funéraire.

- 3) Dispersion des cendres dans l'espace aménagé « Jardin du souvenir ». A la demande de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, les cendres peuvent, en leur totalité, être dispersées dans un espace aménagé à cet effet d'un cimetière (art. L 2223-18-2), « le jardin du souvenir ».

Dans ce cas encore, le maire de la commune du lieu de dispersion autorise cette opération (art. R 2213-39).

Les cendres de toute personne peuvent y être dispersées après autorisation délivrée par l'autorité municipale et en présence d'un fonctionnaire de la commune. Contrairement à une sépulture traditionnelle, cet espace est collectif. L'usage de cet espace est gratuit.

- La commune pourra proposer aux familles, l'ajout d'une plaque normalisée pour le défunt, apposée dans le « jardin du souvenir », dont le financement restera à leur charge.
- Aucun dépôt d'articles funéraires, de fleurs et aucune plantation ne sont autorisés dans le jardin du souvenir.
- Un espace spécialement dédié aux dépôts de fleurs est mis à disposition des familles pour les sépultures et les cérémonies anniversaires. Le retrait de ces fleurs fanées sera effectué par les agents de la commune si nécessaire.

Un **registre mentionnant l'identité des défunts** est tenu par la commune pour le « jardin du souvenir ».

À savoir que pour récupérer l'urne au crématorium, vous devez obligatoirement indiquer la destination des cendres.

Suite et fin de l'article en juin



Services à l'usager en milieu rural



Dans l'objectif de faciliter l'accès au droit pour tous, et proposer une réponse de proximité aux habitants des Balcons du Dauphiné, des **permanences juridiques d'avocats** sont organisées en visioconférence au sein des **Espaces France services** du territoire.

Pour ce faire, une convention a été signée avec le Conseil Départemental pour l'Accès au Droit (CDAD) de l'Isère.

Pour toutes informations, contacter les Espaces France services : un numéro unique : **04 74 80 39 33** (Vote du 20 février 2023 - décision de bureau n° 23-2023)



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

À la demande de l'Office Français de la Biodiversité, la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné a diligenté des équipes de naturalistes pour effectuer des relevés de faune, flore,

insectes etc. sur certaines communes. Les communes de Vignieu, Vasselín, Saint-Sorlin, Vezeronce, Curtin, Thuellin, Veyrins, Corbelin ont été sélectionnées.

Pour la partie Faune, des naturalistes de l'association APIE (Association Porte de l'Isère Environnement - association de défense de l'environnement dans le Nord Isère) ont commencé leurs visites sur le territoire de la commune de Saint Sorlin de Morestel. Pour une durée d'intervention de 18 mois, leur action va consister en la pose de pièges photos, de sondes et de micros en différents lieux du territoire afin de relever l'activité de mammifères.

Les chauves-souris sont parmi les premiers à être observés. Si vous rencontrez ou êtes intrigués par la présence de ces équipements, merci de ne pas y toucher !



Dores et déjà il a été identifié la présence de 3 familles de chauves-souris : petits et grands rhinolophes (rares et protégés) ainsi que des murins.



Propriétaires : mise en place d'une nouvelle obligation déclarative



Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est **supprimée**, dès 2023, pour l'ensemble des ménages. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche **maintenues**.

Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

Si vous êtes propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative.

Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), nous indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-même, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont pré remplies. Il est important, même en cas de pré remplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. **Dans le cas contraire, vous devez les corriger.** Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site <https://www.impots.gouv.fr/accueil> .

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter : <https://www.impots.gouv.fr/actualite/gerer-mes-biens-immobiliers-un-nouveau-service-en-ligne-pour-les-usagers-proprietaires-1>

En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration ou de problème d'accès aux services en ligne, vous pouvez appeler le **0 809 401 401** (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans **l'espace France services de Morestel au 04 74 80 39 33** pour accéder à un ordinateur en libre service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

La Direction générale des Finances publiques



Centre de Planification et
d'Éducation Familiale

OLYMPE
Permanences
du Centre de Planification
de la Tour du Pin



Centre Social
Odette Brachet

Vous souhaitez parler en toute discrétion et confidentialité :

- ✓ De problèmes conjugaux
- ✓ De vous, quel que soit votre âge, la problématique, votre sexe...
- ✓ De vos enfants, particulièrement des relations avec vos adolescents
- ✓ De sexualité, contraceptions, IVG, Infections Sexuellement Transmissibles
- ✓ De violences... (qu'elles soient conjugales, intrafamiliales, au travail, à l'école...).

Une Conseillère Conjugale et Familiale du Centre de Planification de la Tour du Pin, (tenue au secret professionnel), vous accueillera gratuitement pour vous écouter et vous aider au mieux.

Pour cela, il suffit de prendre rendez-vous au 04 74 97 53 44 / 07 77 26 37 26 ou par mail à l'adresse suivante : nathalie.gallien@latourdupin.fr ou cpef@latourdupin.fr . Le centre vous répondra le plus rapidement possible.

De plus des permanences du centre de planification familiale auront lieu au **Centre Social Odette Brachet**, au 101 rue Jean-Baptiste Corot 38510 Morestel, le jeudi matin entre 9h et 12h, **les 25 mai, le 22 juin et le 27 juillet**. Si besoin de nouvelles dates seront ajoutées.



Le prochain **marché de producteurs** aura lieu le **samedi 13 mai** de **8h à 13h**.

Il sera complété par le premier **vide-grenier** organisé par Saint Sorlin en fête, place de la mairie et route de l'église.

Pour réserver un emplacement (3 € le mètre linéaire) appeler au 07 84 00 32 80 (Gilles) ou au 06 25 73 14 79 (Laurette).

À cette occasion la route de l'église sera fermée à la circulation toute la matinée (sauf véhicules de secours), nous remercions les riverains de prendre leurs précautions en amont...

L'association compte sur votre présence à tous et vous en remercie par avance !



Les travaux du four sont pratiquement terminés. Nous avons procédé aux premières chauffe avec succès. Nous préparons la future inauguration, prévue le 18 juin, à laquelle toute la population est conviée.

Gilles Patricot Président





Le club Diamant sera présent pour vendre des brioches sur le marché des producteurs prévu par Saint-Sorlin en fête.

Une sortie au restaurant, pour tous les membres Inscrits au club, aura lieu le mercredi 17 mai 2023.

Nicole Gleize, présidente

Seniors jeunes et un peu moins jeunes

La **gym douce** fait travailler les différentes zones du corps, en sollicitant les muscles sans jamais leur demander d'efforts violents !

Ce cours est adapté au public senior (renforcement musculaire, équilibre, mémoire et étirements), le tout dans la bonne humeur, il est proposé **tous les mercredis de 17 à 18 heures**, à la salle de motricité de l'école de Saint Sorlin de Morestel (sauf pendant les vacances scolaires.)



Venez nombreux et nombreuses, pour garder la forme sans souffrir !!

N'hésitez plus ! Appelez au 06 26 82 37 10 pour vous inscrire.

Un cours d'essai gratuit vous sera offert lors de votre première visite.

Place du 8 Mai 38510 St-Sorlin de M.

04 74 80 12 31

secretariatssm@gmail.com

www.saint-sorlin-de-mostel.fr

Accueil

Mardi : 8h30/11h30 et 15h/19h

Mercredi : 8h30/11h30

Vendredi : 8h30/12h